

conseils des notaires

61 - OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE 2016

Payez moins d'impôts en 2017

DOSSIER SPÉCIAL

HÉRITAGE

Démarches, partage, fiscalité



LA CONSULTATION



PAGE 20

Ils anticipent leur succession

**e bail solidaire
OUR DEVENIR
ROPRIÉTAIRE**

PAGE 28

**La vérité sur
l'assurance-vie**

PAGE 76

**Et pourquoi pas
REPRENDRE
UN COMMERCE ?**

PAGE 88

IMMOBILIER • Les taux passent sous la barre des 1 %
• Les chiffres du marché francilien

ENTRETIEN AVEC **GUILLAUME ROEHRIG**, GÉNÉALOGISTE

« Pour la majorité, nous sommes des Pères Noël »

Nombreuses sont les successions qui n'en finissent pas dès lors qu'une seule personne manque à l'appel. Retrouver ces « disparus » est l'affaire du cabinet de généalogistes. À la tête du leader européen sur ce créneau, Guillaume Roehrig, président directeur général du groupe Coutot-Roehrig, détaille son travail.

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENCE GANIVET

Dans quel cas intervenez-vous ? Comment cela se passe-t-il ?

GUILLAUME ROEHRIG : Nous n'intervenons que sous mandat de notaire, et toujours en vue du règlement d'une succession. Le notaire, dont le rôle, rappelons-le, est de conseiller les familles, nous transmet l'état civil de la personne disparue qu'il sait encore en vie. Son nom, son prénom et surtout son lieu de naissance constituent des données de base, indispensables. Mais toute information complémentaire est précieuse : sa dernière adresse, sa dernière profession... Plus nous avons d'indices, plus nos recherches sont facilitées.

« Il n'est pas rare d'avoir 120 héritiers pour une succession, et certains dossiers nous obligent à parcourir le monde entier »

Comment organisez-vous vos recherches ?

G. R. : Nous croisons les informations transmises par le notaire avec celles de notre base de données, qui en contient plus d'un milliard. Puis l'essentiel de notre

travail se situe auprès des greffes, dans les mairies, les archives départementales... Plus un nom est courant, plus nos recherches sont fastidieuses. Retrouver un Martin nous demandera beaucoup plus de temps que retrouver un Roehrig. Un travail de fourmi, un vrai travail de terrain aussi. Car en fonction des dossiers, nous sommes parfois amenés à nous rendre sur place pour interroger la famille par alliance, des voisins, une concierge, un coiffeur. Et comme ça jusqu'au bar PMU !

Que se passe-t-il si votre enquête n'aboutit pas ?

G. R. : Quand nos enquêteurs ne trouvent aucun signe de vie ni de mort de la personne disparue, nous devons déposer une déclaration de présomption d'absence auprès du juge des tutelles du tribunal d'instance. Heureusement, cela se produit très rarement.

Et si l'héritier absent est décédé ?

G. R. : Nous continuons les recherches jusqu'à retrouver tous les héritiers. En France, nous remontons ainsi jusqu'au 6^e degré. Il n'est pas rare d'avoir 120 héritiers pour une succession et certains dossiers nous obligent à parcourir le monde entier.



© h.winkel

Êtes-vous généralement porteur de bonnes ou de mauvaises nouvelles?

G. R.: Dans environ 30 % des cas, même lorsque des parents et enfants ou des frères et sœurs avaient rompu tout contact avec la personne depuis 20 ou 30 ans, l'annonce de son décès crée un véritable choc car elle fait remonter le passé à la surface. Mais pour 70 % des personnes concernées, il n'y a pas de travail de deuil à effectuer, seul le patrimoine est en cause. Pour ces héritiers éloignés, nous sommes des Pères Noël!

Vous avez un exemple?

G. R.: Une femme est venue voir un notaire pour régler la succession de son père. En consultant le livret de famille, le notaire

s'est rendu compte qu'il y avait aussi un frère... La cliente ne savait pas où il se trouvait car il avait disparu depuis de très nombreuses années. Après plusieurs mois d'enquête, nous l'avons retrouvé dans un centre d'hébergement en région parisienne. Quelle émotion lorsque nous lui avons remis un chèque de 306 000 €, le sortant, par là même, de la rue! Pour la petite histoire, il a réinvesti l'argent de cet héritage dans un studio.

Est-il fréquent de retrouver des héritiers à l'étranger?

G. R.: Bien plus qu'on ne pourrait le croire! L'internationalisation aidant, avec la multiplication des familles recomposées, nous sommes de plus en plus amenés à effectuer des recherches à l'étranger. C'est la raison pour laquelle nous avons ouvert des bureaux un peu partout en Europe (Belgique, Espagne, Italie, Suisse et Pologne) et jusqu'aux États-Unis. Et le développement à l'international devrait encore se poursuivre si l'on veut répondre à la demande.

Vous arrive-il de représenter les personnes retrouvées lors du partage devant le notaire?

G. R.: Très souvent, elles nous mandatent en effet pour ne pas avoir à se déplacer elles-mêmes, et nous les représentons aussi beaucoup dans les opérations de liquidation. Le règlement d'une succession nécessite plusieurs rendez-vous. Or, le dossier est plus rapidement clôturé avec un mandataire commun plutôt qu'avec 120 héritiers... ♦